



BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT



www.defense.gouv.fr/jdc



RECENSEMENT JOURNEE DE DEFENSE ET
CITOYENNETE-JDC-
INSCRIPTION AUPRES DE LA MAIRIE

Tous les jeunes gens et jeunes filles nés en avril, mai, juin 2008, les personnes devenues françaises entre 16 ans et 25 ans, et les omis des classes antérieures sont invités à se présenter au secrétariat de la Mairie pour être recensé munis des pièces suivantes : livret de famille, carte nationale d'identité, justificatif de domicile.

IMPORTANT : Age légal de recensement 16 ans et 3 mois. Les jeunes recensés en dehors du délai légal se retrouvent ensuite en difficulté pour être convoqué rapidement en JDC.